



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Protection des minorités face à la violence au Sahel

Question écrite n° 16985

Texte de la question

M. Patrick Hetzel interroge M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la protection de la liberté religieuse et des minorités face à la violence au Sahel. D'après un rapport 2023 du Bureau des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS), l'ampleur des crises humanitaires et des violences subies par les civils dans cette région ces dernières années constitue un défi sécuritaire « sans précédent ». Dans ce contexte, les communautés chrétiennes, dans les zones où elles sont minoritaires, sont particulièrement vulnérables. Les chiffres sont alarmants : 4 118 chrétiens tués pour des raisons liées à leur appartenance religieuse au Nigéria, 31 au Burkina Faso, 24 au Cameroun. Des centaines d'églises sont attaquées ou abandonnées suite à la fuite des communautés. Sur 34,5 millions de déplacés en Afrique Subsaharienne (selon l'UNHCR et l'*Internal Displacement Monitoring Centre*), 16,2 millions seraient des chrétiens. Aussi, il souhaite savoir si l'aide humanitaire de la France dans les pays du Sahel prend en compte les vulnérabilités particulières liées à l'appartenance religieuse des individus. Il lui demande quelle part de l'aide internationale de la France est investie dans le dialogue interreligieux et le vivre-ensemble pour contrer le discours et l'idéologie intolérants des groupes extrémistes. Enfin, il veut savoir si les acteurs confessionnels locaux, qui ont un accès privilégié à ces populations et sont souvent les premiers à répondre aux crises, bénéficient du soutien de la France.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Hetzel](#)

Circonscription : Bas-Rhin (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16985

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 avril 2024](#), page 2722

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)